

N° ..... PAG/DAAG/SPJ

Rabat, le ..... 06 JAN. 2022

07 7037

**DECISION**

**Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,**

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique, promulguée par le dahir n° 1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle que modifiée par la loi n° 39-16 promulguée par le dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) ;
- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 jourmada II 1432 (20 mai 2011), tel que modifié par le décret n° 2-20-393 du 20 safar 1442 (8 octobre 2020) pris pour l'application de la loi 16-09 relative à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique ;
- Vu le décret n° 2-32-839 du 14 rabii I 1443 (21 octobre 2021) relatif aux attributions de la ministre de la transition énergétique et du développement durable ;
- Vu la circulaire n° 7-2013-cab du 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) de Monsieur le chef du gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu le Dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu l'organigramme de l'AMEE, tel qu'il a été approuvé par le Ministre chargé des Finances ;
- Considérant la nécessité de service.

**Décide**

**Article premier :** l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique lance un appel à candidatures pour occuper le poste de Secrétaire Général ;

**Article 2 :** L'appel à candidature est ouvert aux candidats, remplissant les conditions suivantes à la date de publication de la présente décision :

- Avoir la Nationalité Marocaine ;
- Jouir des droits civiques et de la bonne moralité ;
- Avoir un diplôme supérieur lui permettant d'être classé à l'échelle 11 de la fonction publique dans le domaine de gestion.



- Disposer d'une expérience professionnelle démontrée et liée aux compétences exigées supérieur ou égale à dix (10) ans, dans une administration, organisme ou entreprise publique ou dans un poste équivalent dans le secteur privé ;
- Avoir exercé une fonction de responsabilité pendant une durée cumulée minimale de quatre (04) ans en tant que Directeur ou poste supérieur.
- Avoir les qualifications nécessaires, les compétences et les expériences professionnelles requises et adaptées au poste à pourvoir.

**Article 3 :** Les missions confiées aux postes objet de l'appel à candidature ainsi que les compétences exigées pour l'occuper sont fixées dans la fiche annexée à la présente décision.

**Article 4 :** Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique portant la signature du candidat ;
- Un curriculum vitae indiquant les qualifications du candidat, son parcours professionnel, ses formations ainsi que les missions qu'il aurait assumées ;
- Copie du/des diplômes obtenu(s) ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Attestations justifiant les années d'expérience demandées dans le même domaine du poste à pourvoir délivrées par le(s) employeur(s)
- Un plan d'action et la méthodologie de travail proposée par le/la candidat(e) pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir.

**Article 5 :** Les dossiers de candidatures doivent être déposés au niveau du bureau d'ordre du siège de l'Agence, situé à Espace les Patios, angle Av Anakhil et Av Ben Barka, 1er étage, Hay Riad, Rabat, avant le 21 janvier 2022 à 16 heures 30 minutes (Dernier jour de dépôt) sous pli fermé. La date du bureau d'ordre fait foi.

**Article 6 :** le Directeur Général de l'AMEE instituera, par décision, un comité Ad Hoc pour la sélection des dossiers des candidats(es) remplissant les conditions requises pour pourvoir le poste, et pour l'entretien avec les candidats.

**Article 7 :** La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'AMEE et celui de l'Emploi Public.

**Article 8 :** Le/La candidat(e) sélectionné (e) pour occuper le poste susmentionné, est nommé (e) par décision du Directeur Général de l'Agence.

**Article 9 :** La présente décision sera publiée sur le site web de l'AMEE ([www.amee.ma](http://www.amee.ma)) et de l'Emploi Public ([www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)), et affichée aux locaux de l'AMEE.

**Le Directeur Général**  
**Saïd MOULINE**

**Fiche de poste pour le recrutement d'un Secrétaire Général pour l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique**

**Description du poste**

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Secrétaire Général</b>
<b>Mission principale</b>	Le Secrétaire Général sous l'autorité du Directeur Général assiste le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions
<b>Activités du poste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer, sur instruction de la direction générale, toute mission d'étude, de reporting et de prévision ;</li> <li>- Produire les indicateurs, indices et tableau de bord, permettant une meilleure prise de décision ;</li> <li>- Participer aux travaux de la planification stratégique des activités de l'Agence ;</li> <li>- Veiller au respect de la réglementation en vigueur ;</li> <li>- Superviser le bon fonctionnement de l'ensemble des activités administratives, financières et techniques de l'Agence, conformément à la réglementation en vigueur ;</li> <li>- Contribuer à la préparation et au suivi des travaux du conseil d'administration (rapport d'activité, budget, PV du conseil d'administration, suivi et mise en œuvre des recommandations et des décisions...);</li> <li>- Suivre les questions juridiques et contentieuses concernant l'Agence ;</li> <li>- Superviser le courrier, planifier le travail et assurer l'exécution des instructions émanant de la Direction Générale conformément à la législation ;</li> <li>- Assurer un maintien du dialogue social au sein de l'Agence ;</li> <li>- Superviser les services, piloter des actions innovantes et conduire des chantiers de modernisation et d'amélioration de la performance de l'Agence ;</li> </ul>
<b>Compétences requises (les qualifications professionnelles et connaissances nécessaires pour accomplir les tâches liées aux postes)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un diplôme supérieur lui permettant d'être classé à l'échelle 11 de la fonction publique dans le domaine de gestion</li> <li>- Maîtriser les langues (anglais, français et arabe) tant à l'écrit qu'à l'oral.</li> <li>- Parfaite connaissance du secteur de l'économie verte</li> <li>- Pouvoir assurer un management stratégique</li> <li>- Pouvoir assurer une négociation des objectifs et des moyens</li> <li>- Savoir définir les priorités d'actions au quotidien et hiérarchiser les urgences et les échéances</li> <li>- Maîtriser la gestion de budgets et mobiliser les instruments et les moyens financiers</li> <li>- Pouvoir animer et mobiliser les équipes</li> </ul>

<p><b>Expérience professionnelle (dans le secteur public ou privé) dans des domaines liés aux activités du poste</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Disposer d'une expérience professionnelle démontrée et liée aux compétences exigées supérieur ou égale à dix (10) ans, dans une administration, organisme ou entreprise publique ou dans un poste équivalent dans le secteur privé ;</li><li>- Avoir exercé une fonction de responsabilité pendant une durée cumulée minimale de quatre (04) ans en tant que Directeur ou poste supérieur</li></ul>
<p><b>Qualités requises</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Autonomie</li><li>- Anticipation</li><li>- Aisance dans la communication orale et écrite et sens relationnel</li><li>- Sens de responsabilité et de leadership</li><li>- Créativité, force de propositions</li><li>- Esprit d'initiative</li><li>- Sens de l'organisation et de confidentialité</li></ul>

  
**Le Directeur Général**  
**Saïd MOULINE**

*h*